

*Air Canada*

**Le président suppléant (M. Paproski):** La Chambre est-elle prête à se prononcer?

**Des voix:** Le vote!

**Le président suppléant (M. Paproski):** Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion n° 4?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**Le président suppléant (M. Paproski):** Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

**Des voix:** Oui.

**Le président suppléant (M. Paproski):** Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

**Des voix:** Non.

**Le président suppléant (M. Paproski):** A mon avis, les non l'emportent.

*Et plus de cinq députés s'étant levés:*

**Le président suppléant (M. Paproski):** Conformément au paragraphe 114(11) du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion n° 4 est différé.

Le prochain vote porte sur la motion n° 6. La Chambre est-elle prête à se prononcer?

**Des voix:** Le vote!

**Le président suppléant (M. Paproski):** Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**Le président suppléant (M. Paproski):** Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

**Des voix:** Oui.

**Le président suppléant (M. Paproski):** Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

**Des voix:** Non.

**Le président suppléant (M. Paproski):** A mon avis, les non l'emportent.

*Et plus de cinq députés s'étant levés:*

**Le président suppléant (M. Paproski):** Conformément au paragraphe 114(11) du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion n° 6 est différé.

La motion n° 8 sera débattue et mise aux voix séparément.

**M. Mike Cassidy (au nom de M. Orlikow) propose:**

Motion n° 8.

Qu'on modifie le projet de loi C-129, à l'article 10, en retranchant la ligne 24, page 7, et en la remplaçant par ce qui suit:

«plique à la Société et le commissaire aux langues officielles inclut dans son rapport annuel un examen du dossier de la Société au titre de la réalisation des objectifs de cette loi.»

—Monsieur le Président, je propose de passer immédiatement au vote sur la motion n° 8. Nous pouvons peut-être ensuite débattre la motion n° 9. Mes amis du parti libéral devraient être d'accord.

**M. le Président:** La Chambre est-elle prête à se prononcer?

**Des voix:** Le vote.

**Le président suppléant (M. Paproski):** Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**Le président suppléant (M. Paproski):** Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

**Des voix:** Oui.

**Le président suppléant (M. Paproski):** Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

**Des voix:** Non.

**Le président suppléant (M. Paproski):** A mon avis, les non l'emportent.

*Et plus de cinq députés s'étant levés:*

**Le président suppléant (M. Paproski):** Conformément au paragraphe 114(11) du Règlement, le vote inscrit sur la motion est différé.

La motion n° 9 sera débattue et mise aux voix séparément.

**M. Mike Cassidy (au nom de M. Orlikow) propose:**

Motion n° 9.

Qu'on modifie le projet de loi C-129, à l'article 11, en ajoutant à la suite de la ligne 21, page 8, ce qui suit:

«(3) La Société assume la totalité de son actif et de son passif existants au point de départ du jour où elle devient une société à laquelle la *Loi sur les sociétés commerciales canadiennes* s'applique.»

—Monsieur le Président, nous voudrions prolonger le débat sur cette motion, mais nous songeons aux projets de loi agricoles, et je serai le seul membre de mon parti à parler de cette motion.

[Français]

Je mentionne aussi que la motion que nous venons de voter touchait aux langues officielles et c'était pour assurer que le Commissaire aux langues officielles continue de surveiller la performance de la société Air Canada dans le respect de la réalisation des objectifs de la Loi sur les langues officielles. Malheureusement, le gouvernement a rejeté ce propos qui assurait simplement que le rapport annuel du Commissaire aurait une évaluation de la performance d'Air Canada sur cette question.